



Communiqué de presse

Des politiques qui menacent d'aggraver les risques de COVID-19 dans les centres correctionnels

Le 13 mars 2020 (Ottawa, Ont.) - L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a décrit le coronavirus comme une pandémie mondiale qui risque d'avoir des conséquences désastreuses sur les systèmes pénitentiaires fédéral et provinciaux, déclare Kim Beaudin, vice-chef national du Congrès des peuples autochtones (CPA).

Selon Patty Hajdu, ministre de la Santé : « De 30 à 70 % des Canadiens pourraient être infectés par le nouveau coronavirus..., mais ce nombre dépendra de la portée et de l'échelle de la réponse pour lutter contre la transmission. »

Des enjeux comme la surpopulation carcérale, les besoins des détenus en matière de savons et d'autres produits d'hygiène personnelle, et les problèmes de santé découlant des carences alimentaires et du manque de soins médicaux risquent de créer un terrain fertile pour la COVID-19 dans le système carcéral canadien.

« Une pandémie dans les prisons fédérales et provinciales aurait des conséquences désastreuses sur la santé et la vie des détenus et du personnel, en particulier des détenus autochtones qui sont surreprésentés et séparés de leur famille et de leur réseau de soutien », déplore Kim Beaudin, vice-chef national du CPA.

Les recommandations suivantes sont fondées sur les avis de l'Agence de la santé publique du Canada^[1] sur la COVID-19, et les recommandations de la John Howard Society visant à réduire la surpopulation.^[2]

En vertu du projet de loi C-81, le ministre de la Sécurité publique a le pouvoir de libérer les détenus à l'avance en raison de circonstances atténuantes. Kim Beaudin, vice-chef national du CPA, demande à Bill Blair, ministre de la Sécurité publique, ainsi qu'à tous les systèmes correctionnels provinciaux et territoriaux de prendre les mesures suivantes pour garantir l'accès aux soins médicaux, réduire la surpopulation et atténuer les risques que courent les détenus, le personnel et la population :

- Annuler immédiatement les politiques obligeant les détenus à payer leurs propres savons et produits d'hygiène durant leur incarcération.

– supplément –

[1] <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/being-prepared.html>

[2] <http://johnhoward.ca/blog/latest-data-shows-too-many-people-in-custodyproblems-in-jails-and-prisons/>

- Diminuer l'isolement et le manque de soutien en élaborant une stratégie de communication sans frais pour les délinquants, avec la famille de tous les individus actuellement devant la justice. Informer immédiatement la famille dès qu'un détenu a contracté le coronavirus.
- La détention provisoire s'avère le principal vecteur de la surpopulation des prisons.^[3] Les établissements fédéraux et provinciaux devraient libérer les détenus non violents en détention provisoire afin de réduire la population à risque et restreindre l'usage de la détention provisoire sauf en présence d'un danger immédiat pour la population.
- Borner les conditions de détention imposées par la Couronne, en particulier toutes celles qui peuvent nuire à la nécessité d'une quarantaine volontaire.
- Veiller à ce que des fournitures médicales suffisantes comme les combinaisons de protection, les masques chirurgicaux, les désinfectants pour les mains et les produits de nettoyage soient offerts dans tous les établissements.
- Créer des trousseaux relatifs au coronavirus comprenant les fournitures essentielles de base comme le savon, des médicaments et des produits d'hygiène personnelle.
- Avoir sur place des responsables de la santé, afin d'effectuer les tests diagnostiques pour les détenus et le personnel.
- Évacuer les détenus âgés qui sont immunodéprimés, qui souffrent de troubles respiratoires ou qui ont des problèmes de santé graves.
- Retourner les jeunes autochtones actuellement incarcérés dans les établissements pour jeunes, dans leur famille.

Les établissements fédéraux, provinciaux et territoriaux doivent prendre ces mesures dans le but de réduire la surpopulation, de garantir l'accès aux produits médicaux et d'hygiène essentiels, et d'assurer la sécurité des détenus durant la pandémie.

« Les établissements correctionnels ont fait preuve de mollesse quant à la politique de communication avec les familles, en particulier les familles autochtones, déclare Kim Beaudin. Ces politiques contribueront à réduire les risques que courent les personnes détenues dans le système carcéral archaïque du Canada, et à donner à leurs êtres chers la paix de l'esprit.

Le Service correctionnel du Canada doit cesser de déshumaniser notre peuple, déclare le vice-chef Beaudin. Les gouvernements devraient amorcer le processus de libération des détenus en se fondant sur des motifs humanitaires, s'ils sont sérieux à propos de la réconciliation, et s'ils veulent empêcher la pandémie de prendre de l'ampleur ».

- 30 -

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Kim Beaudin, vice-chef national du CPA

306-717-1429

Kimbaacs@yahoo.ca

k.beaudin@abo-peoples.org

^[3] <http://johnhoward.ca/blog/latest-data-shows-too-many-people-in-custodyproblems-in-jails-and-prisons/>

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80% des autochtones vivent hors réserve au Canada.